

COMPTE RENDU – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2016

Tous les conseillers étaient présents

ASSAINISSEMENT DU CROZET

Il est rappelé le montant du marché passé avec l'entreprise BROUILLAT, soit 88.678,40 € HT, dont pour le réseau d'eaux usées 50.416,40 € HT et pour la station d'épuration 38.262,00 € HT
Des travaux complémentaires, liés à des évacuations d'eaux pluviales et de remise en état de mur de soutènement, sont apparus nécessaires au fur et à mesure de l'avancement du chantier. Leurs coûts seront compensés par des moins-values de travaux qui seront effectués par le service technique communal.

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

Un emprunt de 120.000 € pour financer les travaux d'assainissement collectif du Crozet-Pêcher est souscrit auprès de la Caisse d'Epargne, au taux de 1,34 % sur une durée de 25 ans.
Compte-tenu du rattachement de la commune à la Communauté d'Agglomération Loire-Forez au 1^{er} janvier 2017, cette dernière ayant la compétence assainissement, les charges de cet emprunt seront reprises par cette intercommunalité.

ACQUISITION DU TERRAIN D'IMPLANTATION DE LA STATION

En vue de la signature de l'acte de vente qui doit avoir lieu prochainement, le Conseil Municipal accepte d'accorder une servitude de passage à Mr MARCEILLER sur la parcelle A 1463 (où doit être implantée la station d'épuration) pour desservir la parcelle cadastrée A 1483 contigüe dont il est propriétaire.

DECLASSEMENT DE VOIE COMMUNALE A LA TERRASSE

Contact est pris auprès d'un commissaire-enquêteur pour la réalisation de l'enquête publique nécessaire à la demande d'acquisition de portion de voie communale formulée par Mr et Mme GARCIA.
Les honoraires du commissaire enquêteur étant à la charge de la commune le prix de vente du terrain sera déterminé en fonction des charges que devra supporter la commune.

VIREMENTS DE CREDITS

Des ajustements de crédits sont votés pour la régularisation de dépenses supplémentaires liées à divers travaux et des emprunts réalisés.

CONVENTION D'OCCUPATION DE SALLE PAROISSIALE

Le bail de location avec la paroisse est remplacé par une convention d'occupation des locaux pour une durée de 6 ans, à titre gratuit, suite à la nécessité de l'utiliser pour les opérations de vote, cette salle étant accessible aux personnes à mobilité réduite.

QUESTIONS DIVERSES :

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA RENOVATION DE LA SALLE DES FETES

Suite à consultation, l'entreprise GARDET est retenue pour le lot plâtrerie-peinture et l'entreprise THEO-CHAU pour le lot électricité (changement des dalles chauffantes de la partie bar).
La société CLEMENT RIDEAU DECOR est retenue pour remplacer le rideau occultant de la baie vitrée.
Ces travaux seront réalisés entre le 18 février et le 12 mars. En conséquence la salle des fêtes ne sera pas disponible à la location pendant cette période. Ils sont subventionnés par le Conseil Départemental et par une enveloppe parlementaire du sénateur Bernard FOURNIER.

ECLAIRAGE DES WC DE LA QUERETTE

Avis favorable du Conseil Municipal pour l'achat d'un panneau solaire pour un montant de 741,60 € TTC.

DECORS DE NOEL

Avis Favorable du Conseil Municipal pour l'achat d'un panneau lumineux scintillant bleu « Joyeuses Fêtes » qui sera installé sur la façade de la mairie ainsi qu'une guirlande pour la salle des fêtes pour un montant de 1.157,23 € TTC.

VOIRIE 2016

Les travaux prévus ont été réalisés pour un montant de 81.573,60 € TTC, subventionnés par le département pour une somme de 28.726 €.

Des travaux de remise en état de fossés et de réfection d'un chemin forestier au Crozet ont été réalisés pour un montant de 1.900,00 €.

INTERCOMMUNALITE

Le rattachement des 14 communes de la Communauté de Communes du Pays de St Bonnet Le Château à la Communauté d'Agglomération Loire Forez (CALF) a été entériné par l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2016. Le siège de la CALF étant à Montbrison et le territoire couvert par cet établissement de coopération intercommunale étant très vaste puisqu'il regroupe 88 communes, il est envisagé de créer une antenne à St Bonnet Le Château et une à Noirétable.

Les communes devront délibérer prochainement pour nommer un représentant titulaire et un suppléant auprès de cette structure.

ADRESSAGE

Il est prévu l'acquisition de 84 plaques ou panneaux de signalisation de rues et 311 numéros d'habitations. Afin d'obtenir de meilleures conditions commerciales, il est prévu de se regrouper avec les autres communes du secteur pour faire un achat groupé.

CHAMBRE FROIDE

La réalisation d'une chambre froide attenante à la salle des fêtes est prévue dans les investissements 2017. Le coût approximatif des travaux est évalué à 15.000,00 € TTC et une subvention est sollicitée auprès du département au titre des enveloppes cantonales de solidarité.

CCAS

Une représentation théâtrale par la troupe « Les Feuillards » aura lieu dimanche 30 octobre à 15 h 00 à la salle des fêtes. Les billets sont en vente à la Mairie ou auprès des membres du CCAS au prix de 8 € pour les adultes et 5 € pour les enfants. La pièce de théâtre s'intitule « Marions nous à l'agence ».

Le repas annuel du CCAS aura lieu samedi 10 décembre.

ASSOCIATION SPORTIVE ST HILAIRE MERLE LEIGNEC

L'association a remis un chèque de 2.000 € à la commune à titre de participation financière aux travaux d'irrigation du terrain de sport

TRES HAUT DEBIT

Une entreprise mandatée par le SIEL va dans les prochains mois procéder à l'élagage des branches d'arbres empiétant sur la voie publique afin de permettre le déploiement de la fibre optique sur poteaux existants ou à implanter